

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-423391

MD- 21930

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 4969 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : FAHAM Mohamed

Date de naissance : 16-06-1965

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 66 04 66 87 Docteur Naoua BEN AISSA  
Médecine Générale  
26, Bd Jules Ferry 32  
Casablanca  
Téléfax : 05 22 58 40 42

420,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin : 

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 15 JAN. 2020

Nom et prénom du malade : Mya Narwa Faham Age: 12ans

Lien de parenté :  Lui-même  joint  Enfant

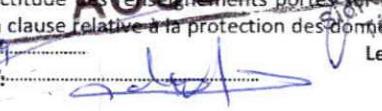
Nature de la maladie : 

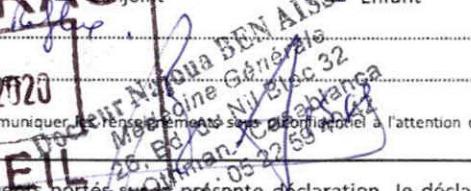
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 20 FEV 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 19/02/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

ACCUEIL 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 JAN. 2020	C		150.00	INP : SB12B12R1
				<i>R. B. Aissa, Médecin Généraliste, Doc 32</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture
RH Sanaa Casablanca SAR Ass. Elles Unique Bloc 18 N°15 Sidi Othmane Tel.: 05 22 37 56 99	15/11/20	270,20
		Sidi Othmane - Casablanca 26, Bd. du N° 1 Montant de la facture : 05 22 59 49 42

## ANALYSES - RADIographies

## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXÉCUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXÉCUTION <input type="text"/>

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Najoua BEN AISSA

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

Médecine Générale

Hommes - Femmes - Enfants



الدكتورة نجوى بن عيسى  
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء  
الطب العام  
رجال - نساء - أطفال

## ORDONNANCE

15 JAN. 2020

Casablanca le :

Mr. Faham Narwa

50.90 x 2  
11

LOT :  
PER : 05/2021  
PPV : 50DH90  
22.70

22.70 x 2  
11

LOT :  
PER : 05/2021  
PPV : 22.70  
22.70

21.00

24.00  
3) LOT 170487  
EXP 05/2020  
PPV 99.00DH

99.00  
270.20

PEVARYL 1%  
CREME T30G  
P.P.V : 50DH90

6 118000 012184

PEVARYL 1%  
CREME T30G  
P.P.V : 50DH90

6 118000 012184

Per angerecre  
1app x 21/

1 - 0/

(SV)

Bayutine née

22.70 1app (1) le soir x 8 jrs

enfant 1app 1soir su 2 x 8 jrs

Myragzoe 150g gel

1gel 1fou

Docteur Najoua BEN AISSA  
Médecine Générale  
26, Bd. du N. Bloc 32  
Sidi Othman - Casablanca  
Tél/Fax : 05 22 59 49 42

26 Boulevard du Nil, Bloc 32 1<sup>er</sup> Etage, Sidi Othmane - Casablanca  
26، شارع النيل، بلوك 32، الطابق الأول سيدى عثمان، الدار البيضاء

Tél/Fax : 05 22 59 49 42